Compte-rendu du Conseil du DLST
Lundi 17 avril 2023

Ouverture de la séance du Conseil du DLST à 17 h

Collège A - Enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·se·s (9)

- **présent·e·s :** Fabienne AGASSE, Mickaël CHERRIER, Aurélien DENIAUD, Christophe FURGET, Guillaume HUARD, Olivier JACQUIN, Clément JOURDANA
- **absent :** Thierry ALONSO

Collège B - Personnels du DLST (3)

- **présentes :** Julianne JOUBERT-BOUSSON, Laurence MARTELLE
- **excusé :** Raphaël DUMONT

Collège C - Etudiants (5)

- **présent·e·s :** Lou GIRARD, Camil GUIOT, Jules TESNIER, Timothée VITASSE, Aurore VILLAND JACQUET

  + Jade GAIDE, Adrien LEUILLIER

Membres extérieurs (4)

- **excusé·e·s :** Pascal JAISSON, Christine PELLISSIER
- **absentes :** Nathalie BIENVENU, Joanna FOURNIE

Membre de droit (1)

- **présent :** Yves MARKOWICZ, directeur du DLST

Invités Permanents (19)

- **présent·e·s :** Véronique BLANDIN, Jérôme DUPUY, Chantal FAYOLLE, Chantal GONDRAN, Thomas HINDRE, Erwan LANNEAU, Christelle PANELLA, Éric QUIRICO, Gérald ZEZZA
- **excusé·e·s :** Lydie du BOUSQUET, Armelle PHILIP, Sébastien SOULAN, Catherine PARENT-VIGOUROUX
- **absent·e·s :** Stefano DAL PONT, Marie-Cécile DARRACQ, Jean-Manuel GROUSSON, Nancy IACONO, Philippe MOREIRA, Annie PESENTI, Frédérique SIMONOT

ORDRE DU JOUR

1. **Résultats des élections et installation du nouveau conseil**
2. **Directrice·eur·s-adjoint·e·s du DLST**
3. **Approbation du CR du conseil du 13 mars 2023**
4. **Calendrier de l'année universitaire 2023/2024**
5. **Préparation de la rentrée 2023**
6. **Parcoursup 2023**
7. **Questions diverses**

1. Résultats des élections et installation du nouveau conseil

Le conseil du DLST est constitué de membres issus de 4 collèges électoraux. La présentation des résultats des élections et nominations des membres du nouveau conseil est l'occasion pour chacun de se présenter.

Collège A : enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.se.s

Aucun personnel enseignant n'est rattaché au DLST. Les enseignants représentent les 3 UFR qui portent les disciplines enseignées au DLST (UFR de Chimie et de Biologie, UFR IM²AG et UFR PhITEM). Les membres du collège A – 3 par UFR – sont désignés par leurs composantes de rattachement.

L'UFR de Chimie et de Biologie est représentée par Fabienne Agasse (Maîtresse de Conférences en Biologie, enseignante au sein de l'UE BIO301, membre sortante du conseil), Mickaël Cherrier (Maître de Conférences en Biologie, responsable de la L1 Sciences du Vivant et co-responsable des UE BIO101/131) et Aurélien Deniaud (Maître de Conférences en Biologie, co-responsable de l'UE MEP101, membre sortant du conseil).

L'UFR IM²AG n'a désigné que 2 membres à la date du 17 avril 2023, sachant que la direction de la composante veut que les 3 domaines disciplinaires qu'elle coordonne soient représentés – informatique, mathématiques, mathématiques appliquées. Il s'agit, pour l'informatique, de Guillaume Huard (Maître de conférences, responsable de la L3 Informatique) et, pour les mathématiques appliquées, de Clément Jourdana (Maître de conférences, responsable de l'UE MAT107, ancien coordinateur des enseignements de mathématiques pour la licence Propédeutique).

L'UFR PhITEM est représentée par Thierry Alonso (PRAG, responsable de mention Mécanique et responsable de l'UE GMP301), Christophe Furget (Professeur, directeur-adjoint de l'UFR PhITEM, membre sortant du conseil) et Olivier Jacquin (Maître de conférences, responsable de la mention Physique, membre sortant du conseil).

Yves MARKOWICZ précise que les responsables de mentions qui ne sont pas membres du conseil sont invités permanents du conseil. Il s'agit de et Stefano Dal Pont (Génie civil), Lydie du Bousquet (Informatique), Chantal Gondran (Chimie), Thomas Hindré (Sciences de la vie), Erwan Lanneau (Mathématiques), Eric Quirico (Sciences de la terre) et Sébastien Soulan (Electronique, énergie électrique, automatique). Contrairement aux membres du conseil, les invités permanents n'ont pas le droit de vote.

Collège B : BIATSS (Personnels des Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé)

Deux listes de candidatures se sont présentées à l'élection des représentants des personnels BIATSS du DLST :

- la liste « TEAM 1 », composée de Laurence Martelle et Raphaël Dumont (tous deux membres de l'ancien conseil) ;
- la liste « Un renouveau au DLST », composée de Julianne Joubert-Bousson et Gérald Zezza.

17 des 26 personnels inscrits sur la liste électorale ont voté (65,4% de participation), aucun bulletin nul ou blanc. Les 2 représentants de la liste « Team 1 » (9 voix) sont élus ainsi que la tête de liste de la liste « Un renouveau au DLST » (8 voix). Les 3 élus au conseil du DLST sont donc (par ordre alphabétique) Raphaël Dumont, Julianne Joubert-Bousson et Laurence Martelle.

Dans le cadre de l'élection couplée au conseil de la Faculté des sciences, les personnels BIATSS du DLST seront représentés par Julianne Joubert-Bousson et Laurence Martelle.

Collèges C : étudiant.e.s

Trop longtemps, il n'y a pas eu d'élu étudiant au sein du conseil du DLST, faute de candidats. Mais heureusement, la situation évolue. Déjà, lors des élections de novembre 2022, 2 listes de candidatures s'étaient présentées. Cette fois-ci, à l'occasion du renouvellement de l'ensemble des sièges du conseil, le DLST a réceptionné 3 listes de candidatures :

- « International Grenoble Students », constituée essentiellement d'étudiants de L2 Min Int. ;
- « Plus de confort et d'écologie », liste déjà présente lors des dernières élections, constituée d'étudiants de L2 STE (plus une étudiante de L2 BIO) ;
- « Pour une UFR écolo et solidaire », plus hétérogène (L1 BCH Int, L1 IMA, L1 et L2 P&M, L2 PM), soutenue par des organisations étudiantes (UEG, UNEF, Solidaires étudiant.e.s Grenoble).

Il y avait 3506 inscrits sur la liste électorale (environ 1000 de plus par rapport à novembre, qui sont pour l'essentiel des élèves de CPGE inscrits en parallèle au DLST), seulement 86 ont participé au scrutin, soit 2,5 % de participation (33 votants de plus par rapport à la dernière fois).

Les résultats sont les suivants :

- 9 voix (10,5 % des suffrages) pour la liste « International Grenoble Students », soit 1 élu et 1 suppléant ;
- 35 voix (40,7 % des suffrages) pour la liste « Plus de confort et d'écologie », 2 élus et 2 suppléants ;
- 42 voix (48,8 % des suffrages) pour la liste « Pour une UFR écolo et solidaire », 2 élus et 2 suppléants.

Les nouveaux représentants des usagers au conseil du DLST sont donc Lou Girard, Camil Guiot, Matteo Hericher, Aurore Villand Jacquet et Timothée Vitasse, et leurs suppléants respectifs sont Evie Georgeais, Victoria Lagrange, Jules Tesnier, Jade Gaide et Adrien Leuillier. Matteo Hericher et Timothée Vitasse représentent les étudiants du DLST au sein du conseil de la Faculté des sciences (avec pour suppléantes, Lou Girard et Aurore Villand Jacquet).

Collège D : membres nommé.e.s

Yves MARKOWICZ propose de reconduire les membres déjà présents au conseil :

- Nathalie Bienvenu (Service Accueil Handicap, correspondante du DLST) ;
- Joanna Fournié (Proviseure adjointe du lycée Champollion, en charge des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) ;

- Pascal Jaisson (Inspecteur Pédagogique Régional pour les Mathématiques et l'Informatique et le Numérique, représentant du Rectorat) ;
- Christine Pélissier (Assistante sociale du CROUS, qui tient – entre autres – une permanence hebdomadaire au DLST).

Les membres du collège D sont nommés à l'unanimité des votants.

Yves Markowicz présente aux nouveaux membres quelques modalités de fonctionnement du conseil, qui se réunit le 2ème lundi du mois (généralement, 5 à 6 fois par an).

Les réunions se déroulent dans la salle du conseil du DLST, à partir de 17 h pour une durée qui excède rarement les 2 heures.

L'ordre du jour est envoyé au plus tard 7 jours avant, ainsi que le compte rendu du précédent conseil (à valider), afin de laisser le temps pour la lecture et, si nécessaire, des propositions pour d'éventuelles modifications. D'autres documents peuvent être également envoyés : ainsi, lors de la prochaine séance, le conseil devra voter les modifications des Règlements des études (RdE) et des Modalités du Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC), et les documents seront mis à disposition sur la plateforme Alfresco.

En amont de la réunion, les membres sont invités à dire s'ils seront présents ou absents via un sondage Evento, afin de s'assurer si le quorum (11 membres) sera acquis en cas de vote.

Les procurations ne sont autorisées que pour les collèges A, B et D, les élus étudiants qui ne peuvent être présents devant faire appel à leur suppléant pour les représenter.

Les temps forts de l'année concernent le vote des RdE et MCCC, en juin, puis, en octobre, le vote du budget prévisionnel pour l'année suivante. En octobre ou novembre a lieu le vote des capacités d'accueil par parcours pour Parcousup, et en janvier le vote des attributions de crédits dans le cadre de l'appel à projets d'investissements annuel. Enfin, en février ou mars, le conseil est appelé à voter le compte financier de l'année écoulée.

Pour finir, dans un an, un vote supplémentaire sera soumis au conseil puisque le mandat du directeur prendra fin, et il faudra alors élire son successeur pour 4 ans, en avril ou mai 2024.

2. Tour de table

Timothée VITASSE, élu étudiant, prend la parole pour évoquer les blocages du DLST qui sont intervenus ces dernières semaines, lors des journées de mobilisations nationales. La liste « Plus de confort et d'écologie » propose d'organiser un sondage pour connaitre la position des étudiants du DLST sur ces blocages. Des blocages qui sont organisés, pour l'essentiel, par des personnes extérieures au DLST, et qui sont soutenues par l'organisation étudiante Solidaires.

Un premier ressenti des étudiants est que la qualité d'apprentissage est perturbée par ces blocages, d'autant plus – mais c'est hasard du calendrier syndical – qu'ils tombent souvent le même jour (mardi ou jeudi) et que sont donc toujours les mêmes enseignements qui sont impactés ! Cela se ressent déjà sur l'apprentissage des élèves les plus en difficulté qui subissent ces événements. S'il est probable que, quelle que soit l'issue du sondage, cela n'aura aucun impact sur les blocages, les élus de la liste « Plus de confort et d'écologie » estime qu'il est important de connaitre l'opinion des étudiants du DLST.

Le projet de sondage, soumis à l'approbation du conseil, comprendrait deux interrogations concernant le positionnement des étudiants du DLST vis à vis des blocages et l'impact des journées d'action sur leurs études. Pour la diffusion, les élus étudiants souhaiteraient utiliser les listes de diffusion du DLST. Le sondage serait édité avec l'outil « Google Forms ».

Yves Markowicz soulève un premier inconvénient, à savoir que, dans le cadre d'un sondage ouvert et anonyme, un même utilisateur pourrait répondre autant de fois qu'il le souhaite au sondage, un bourrage des urnes qui fausserait les résultats. D'autre part, le recours à la liste de diffusion pose problème : un tel accès avait été formulé par les grévistes au cours d'une réunion d'information

organisée au DLST, et il leur avait été indiqué que l'utilisation des listes de diffusion institutionnelles doit être réservée exclusivement à la pédagogie et à la vie de la composante. Yves Markowicz suggère que le sondage soit diffusé par d'autres moyens, par exemple des affiches avec un QR code à flasher.

Mickael Cherrier assure qu'en commission pédagogique, les enseignants prennent déjà en compte l'impact des journées d'action sur l'apprentissage des étudiants, et il questionne la finalité du sondage. Pour résoudre le problème, Olivier Jacquin préconise plutôt d'organiser une assemblée générale en convoquant les étudiants du DLST, pour leur proposer un vote, et démontrer ainsi que les bloqueurs sont une minorité. Mais encore faudrait-il réussir à mobiliser le public du DLST pour qu'il s'exprime…

Les étudiants de la liste « Pour une UFR écolo et solidaire », soutenue par les organisations qui participent activement au blocage, rappellent que les blocages sont liés au fait qu'il n'y a pas de levée de l'assiduité au DLST, et que les jours de mobilisation nationale, les étudiants sont contraints par les règles d'assiduité et l'obligation de se présenter en cours.

Yves Markowicz souhaite apporter une précision rapide en rappelant que les revendications des grévistes portent sur la banalisation des enseignements et la levée de l'assiduité, et il défend son positionnement en rappelant qu'à chaque journée d'action, même s'il n'utilise pas le terme « levée d'assiduité », il a systématiquement envoyé des courriels aux enseignants en leur demandant de faire preuve de bienveillance et de compréhension pour ne pas sanctionner des étudiants qui participeraient aux manifestations. La position défendue par le DLST est double : ne pas supprimer des enseignements pour obliger les étudiants à manifester ; ne pas pénaliser des étudiants qui ne se présenteraient pas à des épreuves ou à des TP s'ils participent à la mobilisation (manifestation ou autres activités en lien avec la grève).

La question d'un risque de perte de leur bourse par les étudiants mobilisés ayant été mentionnée, il est précisé que le retrait (automatique ?) de la bourse sur critères sociaux pour plus de trois absences injustifiées ne correspond en aucun cas à la réalité. Par ailleurs, le DLST travaille activement avec les services sociaux du CROUS et veille à ce que les étudiants ne soient pas non plus sanctionnés en cas d'absences.

Olivier Jacquin estime que, malgré les discours, la position avancée par les étudiants frondeurs pose réellement souci dans la mesure où il n'y a pas de cas concret d'un étudiant pénalisé au DLST un jour de manifestation. Il précise que, si sanction il y avait, celle-ci serait systématiquement levée par le directeur, ou en jury après concertation des responsables pédagogiques. Lou Girard dit que des étudiants de licence Biologie Internationale, qui voulaient se rendre à une manifestation un jeudi de mobilisation, ont formulé collectivement une demande auprès de leur enseignant pour déplacer le contrôle continu planifié ce jour-là, et que celui-ci a refusé, et expliqué que la lutte des étudiants contre la réforme des retraites se traduirait, en cas d'absence, par un zéro sur vingt. Yves Markowicz dit prendre connaissance de tels faits et affirme que, s'il en avait été averti sur le moment, il aurait immédiatement contacté l'enseignant pour qu'il revienne sur sa décision. Mais en l'absence de communication de la part des étudiants, il est clair que la direction du DLST et les responsables pédagogiques ne pourront pas agir dans ce genre de situation. C'est en discutant que l'on pourra éviter que tout le monde soit pénalisé : les étudiants voulant manifester et les étudiants voulant se rendre en cours.

En conclusion, les élus étudiants décident de se coordonner pour proposer un sondage au public du DLST.[1]

[1] Ce projet a été finalement abandonné dans les jours qui ont suivi la réunion du conseil du DLST.

3. Directrice·eur·s-adjoint·e·s du DLST

La direction du DLST est composée de cinq membres : le directeur et quatre directrice·eur·s-adjoint·e·s.

Le directeur est élu pour cinq ans par les membres du conseil, qui ont un mandat de 4 ans. Ce système de tuilage permet d'assurer la continuité de la gouvernance de la composante. Le prochain directeur fera donc un mandat de trois ans avec le conseil dans sa configuration actuelle, puis deux années avec le conseil suivant.

Les directrice·eur·s-adjoint·e·s représentent les 3 composantes partenaires du DLST, qui constitue la base de la Faculté des sciences. Au sein de l'équipe de direction, il y a eu du mouvement depuis 2019 (première nomination d'Yves Markowicz) puisque seule Armelle Philip (PhITEM) est encore directrice-adjointe. Véronique Blandin et Jérôme Dupuy (tous deux en Chimie-Biologie) ont rejoint l'équipe de direction suite à deux départs en 2020. A l'été 2022, un départ en retraite a été compensé d'abord par un collègue qui a renoncé devant la tâche avant Noël, puis par l'arrivée récente de Catherine Parent-Vigouroux (IM^2AG).

Yves Markowicz propose de maintenir en place l'équipe actuelle. En l'absence de réactions qui iraient dans un autre sens, il ne soumet pas au vote formel du conseil la nomination des quatre membres de la direction-adjointe.

4. Approbation du CR du conseil du 13 mars 2023

Le compte-rendu du conseil du 13 mars 2023 a été préalablement soumis aux membres du précédent conseil et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Mis aux voix, il est approuvé à l'unanimité moins 5 abstentions. .

5. Calendrier de l'année universitaire 2023/2024

Le calendrier universitaire du DLST est élaboré à partir du calendrier de l'UGA, en cours de finalisation (déjà été voté par la CFVU, il sera très prochainement présenté au CA). Le calendrier est borné annuellement du 28 aout 2023 au 15 juillet 2024, avec le 1er semestre du 4 septembre 2023 au 12 janvier 2024, le 2nd semestre du 15 janvier 2024 au 17 mai 2024 et la 2nde chance du 3 au 21 juin 2024.

Pour l'UGA dans son ensemble, la semaine d'accueil s'étale du 1er au 9 septembre, avec le forum des ETC mercredi 6 septembre (organisé à priori sur un fonctionnement hybride présentiel / distanciel). Au cours du premier semestre, la 1ère semaine d'interruption pédagogique est centrée autour de la Toussaint, du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre. Cette année, le 11 novembre tombera un samedi, préservant un jour d'enseignement. Les examens terminaux du semestre devront se dérouler entre le 18 décembre 2023 et le 12 janvier 2024.

Au cours du 2nd semestre, les deux interruptions pédagogiques sont prévues du lundi 26 février au vendredi 1er mars et du lundi 22 avril au vendredi 26 avril. Le 2nd semestre sera aussi l'occasion d'accueillir la Journée du Lycéen, mardi 23 janvier, et le nouveau Forum des Poursuites des Etudes, anciennement Forum des Masters et des Licences Professionnelles, jeudi 22 février. Enfin, les examens terminaux sont censés se dérouler entre le lundi 29 avril et le vendredi 17 mai. Le DLST demandera une dérogation car les enseignements nécessitent plus de semaines pour boucler les programmes, et par conséquent, les examens terminaux qui s'étalent sur deux semaines devront décalés à la mi-mai, comme chaque année.

En ce qui concerne la 2nde chance, le calendrier est plus souple, avec des examens planifiés entre le lundi 3 juin et le vendredi 21 juin. L'année doit se terminer au plus tard le 14 juillet 2024.

La déclinaison de ce calendrier UGA au niveau du DLST a amené la direction à travailler, en lien avec les équipes pédagogiques, sur trois hypothèses, avec une rentrée le lundi 4 septembre 2023.

Dans la 1ère hypothèse, comme cette année, les examens terminaux ont tous lieu en janvier. Dans la 2ème hypothèse, les examens sont séparés par les vacances de Noël : la 1ère semaine d'épreuves a lieu fin décembre, la seconde à la rentrée de janvier. Enfin, une 3ème hypothèse consisterait à placer 3 jours d'examens avant Noël, et 10 jours en janvier, afin d' égaliser le nombre de jours utiles sur chaque semestre, soit 13 semaines d'enseignements.

Pour les hypothèses 2 et 3, des interrogations subsistent quant au nombre d'épreuves à basculer en décembre puisque des enseignants souhaitent conserver une semaine d'enseignement en plus en décembre. La tenue des examens en janvier permet aussi aux étudiants de mieux maturer les notions à appréhender pour les examens. Mais d'autres enseignants – et des élus étudiants – estiment qu'il est préférable d'enchainer la fin des cours et le début des examens pour et laisser les étudiants se reposer pendant les vacances de noël.

En ce qui concerne les partiels de la Toussaint, dans le cas où les examens terminaux seraient placés avant les vacances de Noël, il n'y aurait que 5 semaines d'enseignements entre les partiels et les examens. Dans ce cas, il serait judicieux d'avancer les partiels avant les vacances de la Toussaint. Au 2nd semestre, dans le cadre de la 2ème hypothèse, on pourrait avoir jusqu'à 8 semaines de cours avant les partiels de mars. Enfin, le calendrier de la seconde chance est identique quelle que soit la solution retenue, avec les examens terminaux S2/S4 à la mi-mai et la seconde chance du 17 juin au 28 juin (L1 la 1ère semaine, L2 la 2nde). Il resterait ensuite deux semaines pour clôturer l'année avec les derniers jurys.

Après débat, Yves Markowicz soumet au vote du conseil deux propositions :

- organisation des partiels du 1er semestre avant l'interruption pédagogique de la Toussaint, c.à.d. après 7 semaines d'enseignements ;
- choix entre les hypothèses 1 et 2 pour la répartition des semaines entre les semestres (l'hypothèse 3 est abandonnée pour des questions logistiques).

Le placement des partiels avant l'interruption pédagogique de la Toussaint est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions. Pour le calendrier de l'année, c'est la seconde hypothèse qui est retenue par 13 voix contre 1.

6. Préparation de la rentrée 2023

Les résultats du baccalauréat seront publiés le 4 juillet. Dès le 6 commenceront les entretiens pédagogiques pour les étudiants qui s'inscrivent via IAWeb, sur 3 demi-journées, extensibles à 4 (inscription sur Parcoursup, utilisation de l'après-midi du 7 juillet en fonction du taux de remplissage).

Une 2ème session d'entretiens pour les inscrits via IAWeb est planifiée du 28 au 30 août, avec en réserve le 31 aout, le 1er septembre et le 4 septembre après-midi (la possibilité d'ouvrir des créneaux supplémentaires via Parcoursup donne une certaine flexibilité à l'organisation de ces entretiens). La nouveauté cette année concerne le paramétrage des prises de rendez-vous, avec un calendrier par parcours au lieu d'un calendrier global qui ne permettait pas d'anticiper la répartition des étudiants entre parcours. Il est proposé de planifier 4 rendez-vous par quart d'heure pour la L1 SV, 2 pour les parcours CeB, IMA et PCMM, et 1 en SPI et STE, avec la possibilité de restreindre les horaires des entretiens – normalement, 8h30/12h30 et 13h/17h pour les parcours à faibles effectifs (selon la demande).

Pour les étudiants qui s'inscrivent sur place (en particulier, ceux admis via Campus France, qui ne peuvent s'inscrire autrement), le dispositif prévoit la saisie des inscriptions administratives sur place, couplée à des entretiens pédagogiques, du 30 août au 4 septembre après-midi (pas d'entretiens le

matin, ce jour-là, rentrée des L1 oblige). [2] Pour ces inscriptions et entretiens, la prise de rendez-vous s'effectue avec TIMIFY.

La chaine d'inscription effectuera son retour dans l'R, avec 4 postes informatiques dédiés à la saisie des inscriptions sur APOGEE, 3 pour les réinscriptions web, les primo-inscrits web et le règlement de la CVEC (qui passe à 100 €), et le poste photo, qui sera installé dans la salle Méthod'R.

Après une année d'expérimentation de la borne d'édition des cartes d'étudiants en libre-service, le dispositif est reconduit. Cette borne, qui permettra aux nouveaux étudiants d'obtenir leur carte d'étudiant, est installée dans le hall A, à côté de l'accueil. Si besoin, le personnel de la chaine est en back-up pour imprimer les cartes. Pour les L2 et les redoublants, les cartes étudiantes seront actualisées avec les stickers de l'année universitaire : des créneaux par parcours seront organisés en chaine d'inscription et la prise de rendez-vous s'effectuera via PRERI.

Toute l'organisation de la chaine d'inscription a fait l'objet d'une concertation entre l'équipe de direction, Christelle Panella (cheffe du service scolarité), Hélène Lemaire (correspondante fonctionnelle d'applications) et Estelle Sanfilippo (responsable recrutement). Pour accompagner et soutenir les personnels affectés sur la chaine d'inscription, le DLST recrutera des vacataires : 1 personne du 6 juillet au 19 juillet pour l'accueil et le contrôle des pièces, 5 vacataires du 28 août au 1er septembre pour les mêmes missions ainsi que la saisie des IA sur place, et 1 personne du 4 septembre au 22 septembre (comme l'an passé, il s'agit d'une personne expérimentée, retraitée de l'UGA qui exerçait en scolarité). Suite au retour d'expérience de la précédente chaine, la décision a été prise de supprimer la 4ème semaine du dispositif (l'activité, en forte baisse une fois la rentrée passé, pourra être supportée par les gestionnaires de scolarité).

Yves Markowicz présente ensuite le calendrier des rentrées au DLST.

Les PEIPA 1 (Polytech) démarreront dès le jeudi 31 aout, IA le matin et entretiens l'après-midi. L'accueil de tous les L1 aura lieu lundi 4 septembre à 9h, dans l'amphi Weil (+ visio-diffusion pour celles et ceux qui ne seront pas dans l'amphi), suivi des rentrées par parcours l'après-midi. Les activités de rentrée (visites de la bibliothèque universitaire, tests de prérequis et d'anglais, …) seront en grande partie concentrées sur les journées des lundi 4 et mardi 5 septembre, le forum des ETC aura lieu le mercredi 6 septembre, et les cours démarreront dès le mercredi 6 septembre. Le planning de l'école d'été est, lui, encore en cours d'élaboration (24 heures de cours à répartir sur 4 à 8 jours, entre le 1er septembre et le 8 septembre au plus tard, proposés à des étudiants – avant tout, les Oui Si catégorie 1 – qui ont particulièrement besoin de réviser les notions indispensables pour réussir leur rentrée en L1).

En L2, les PEIPA 2 (Polytech) rentreront dès le mercredi 30 août. Les rentrées par parcours des L2 s'effectueront le lundi 4 septembre, et les cours débuteront le mardi 5 septembre.

7. Parcoursup 2023

Les vœux exprimés le 9 mars au plus tard pouvaient être confirmés jusqu'au 6 avril. Place, maintenant, à l'analyse des dossiers de candidature, avec une nouveauté, cette année : les notes des épreuves de spécialités, ce qui va amener les responsables de parcours et de mention à devoir adapter leurs critères d'analyse. Le retour des classements sera surement réclamé à partir de la mi-mai. Enfin, début mai, il faudra rentrer les quotas d'étudiants hors académie et de boursiers dans l'application, puis décider du nombre de candidats à appeler lors de l'ouverture de la phase principale d'admissions, qui se déroulera du 1er juin au 13 juillet (la phase complémentaire ayant lieu du 15 juin au 12 septembre). Il est rappelé que la phase complémentaire ne démarre qu'à la condition que la liste d'attente du parcours concerné soit intégralement purgée.

Le 9 mars au soir, on recensait 17 519 candidats pour les 13 parcours grenoblois (6 non sélectifs, 7 sélectifs) et les 3 parcours valentinois. A la date du 6 avril, le taux de confirmation des candidatures

[2] Début juin, le planning a été revu, et une journée a été rajoutée pour les inscriptions sur place (29 août).

confirmées était d'environ 12 % : le nombre de candidatures confirmées cette année (15 400) est le 2ème plus élevé de vœux après 2021.

Parcours non sélectif au DLST

Le nombre global de candidats est en baisse pour la 3ème année consécutive (- 6,3 %), en dépit d'un taux de confirmation très élevé (91,4 %). On note une forte baisse en SPI et SV (respectivement - 13 et + 13,8 %), et e parcours CeB, après un pic à plus de 3000 candidatures en 2020, continue la baisse commencée en 2021 (- 5,4 % cette année). A contrario, le parcours IMA est toujours plus en plus demandé (+ 9,8 %), mais l'augmentation du nombre de candidats dans ce parcours ne devrait pas mettre en danger les conditions d'accueil car il s'agit d'un parcours qui ne fait jamais le plein sur Parcoursup, et qui utilise largement la procédure complémentaire la liste d'attente se vidant plutôt rapidement (peut-être un peu plus lentement cette année ?). Enfin, les candidatures pour les parcours PCMM et STE sont en très légère baisse (respectivement - 3,6 % et - 1,8%).

Parcours sélectif au DLST

Ces parcours voient leur nombre total de candidatures confirmées augmenter de 6,8 % par rapport à l'année dernière, avec de grandes différences entre des parcours « à la baisse » (- 19,3 % pour BCH Int, – 7, % pour PR et – 2,9 % pour S&D) et d'autres plus demandés que l'an passé (+ 33,2 % pour BIO Int, + 7,4 % pour MIN Int, + 1,2 % pour PCM Int, et + 21, 1 % pour P&M, qui avait souffert d'une forte baisse du nombre de candidatures l'an passé).

Parcours (non sélectifs) au DSDA

Après un véritablement effondrement du nombre de candidatures en 2022 (près d'un quart en moins par rapport à l'année précédente), la demande pour les 3 parcours valentinois est, cette année, plus forte qu'elle ne l'a jamais été : 2889 candidatures confirmées, soit 66,9 % de plus que l'an passé. Tous les parcours sont en nette augmentation, en premier lieu IMA Valence (+ 121 %) et PCMM Valence (+ 101,5 %).

Candidatures pour une LAS1

Yves Markowicz propose une nouvelle analyse des statistiques qui concerne les candidatures pour une LAS1, c.à.d. un parcours incluant l'inscription à l'Option Santé. Pour les deux sites, on compte environ 15 % de candidats qui ont sélectionné uniquement la LAS pour les parcours CeB, CHB Valence et SV contre moins de 5 % pour les autres parcours. A contrario, 70 à 80 % des candidats pour une L1 IMA, IMA Valence, PCMM, PCMM Valence ou SPI n'ont pas demandé de LAS alors qu'ils ne sont que 50 % pour les parcours CeB, CHB Valence et SV. Enfin, entre 31 et 38 % des candidatures pour ces trois derniers parcours sont doubles (L1 « normale » et LAS), chiffres qui tombent à 14 à 21 % pour les autres formations.

Notons que s'il est logique d'observer plus de candidatures pour une LAS dans des parcours qui comportent des enseignements de biologie, ça n'est pas nécessairement un facteur de réussite. Ainsi, il y a 2 ans, le premier admis aux concours MMOPK était en L1 IMA (il achève, cette année, sa 3ème année de médecine).

8. Questions diverses

- *RH*

  Depuis fin mars, la gestionnaire RH de proximité, Martine De Palma, est partie à la retraite. Le DLST a enregistré l'arrivée de sa remplaçante, Samia Ahmed, qui n'est pas une gestionnaire RH de formation – elle occupait précédemment un poste de gestionnaire de scolarité. Son poste regroupe des missions telles que la gestion des emplois des tuteurs, la formation professionnelle, la gestion des heures complémentaires des intervenants du secondaire qui interviennent en Propédeutique, ...

- *RdE et MCCC 2023/2024*

  Les documents des MCCC (Modalités du Contrôle des Connaissances et des Compétences) de l'an dernier ont été soumis aux responsables d'UE afin que celles et ceux d'entre eux qui le souhaitent fassent remonter leurs éventuelles demandes de modifications. Hélène Lemaire se chargera de regrouper les informations.

  Pour ce qui concerne les RdE (Règlements des Etudes), Christelle Panella s'attèle à mettre à jour les documents qui seront soumis à l'aval des responsables de parcours et de mention.

  La date limite d'envoi des documents validés pour contrôle par le Pôle Réglementation est fixée au 30 mai 2023.

  Le 12 juin prochain, le conseil du DLST sera sollicité pour émettre un avis consultatif. Le vote décisionnaire relève des compétences du conseil de la Faculté des Sciences, peut-être lors de la séance du 6 juillet 2023, au plus tard en septembre.

  Enfin, les RdE et MCCC feront l'objet d'une présentation en CFVU le 23 novembre 2023 ou le 14 décembre 2023.

- *Présence aux partiels de mars*

  La présence aux partiels de mars est en augmentation pour les semestres 2 et 4, par rapport à l'an dernier. Les partiels ont été organisés dans un climat particulier, puisque le mercredi correspondait à une journée d'action nationale avec des conséquences en termes de transport. Le Président de l'Université avait suggéré le report des épreuves, mais vu la complexité d'une telle opération, la direction du DLST a décidé de maintenir cette journée d'examens, et apparemment, le mouvement social n'a pas eu d'impact sur la participation des étudiants aux épreuves.

  Le taux de participation aux partiels est calculé en divisant le nombre total de présence par le nombre total de convocations des étudiants (chaque étudiant étant convoqué à plusieurs épreuves). Pour les L1, avec le 2ème meilleur score de participation aux partiels du S2 depuis 2011 (après 2020), on voit que le nombre de participants – 85,8 % - s'est stabilisé après les examens terminaux du S1. Il en est de même pour les L2, avec une stabilisation aux alentours de 90,3 % de participants aux partiels du S4, bien qu'il s'agisse du moins bon score de participation après 2022. Notons que, pour les L1, le DLST peut se féliciter de la progression du taux de présence au cours des années 2014 à 2020, initialement de l'ordre de 75 %.

- *Stages de terrain (L2 STE)*

  Adrien Leuillier prend la parole pour évoquer la participation tarifaire des étudiants de STE dans le cadre des sorties de terrain. Actuellement, un boursier doit payer 10 € alors que la participation aux frais (de restauration) est de 99 € pour un non-boursier. Erwan Lalla, gestionnaire financier du DLST, a été interrogé par les étudiants, désireux de comprendre le pourquoi d'une telle différence de traitement : il s'agit d'une décision votée par le Conseil d'Administration de l'UGA, avant la mise en place des repas à 1 € pour les boursiers. Sur une période de 10 jours, ceux-ci payent un repas par jour à 1 € alors que les non-boursiers payent trois repas par jour, à 3,30 €. Les étudiants proposent soit d'équilibrer le nombre de repas en le passant à deux, soit 20 € pour les boursiers et 66 € pour les non-boursiers soit de diminuer la participation des étudiants non-boursiers sans impacter celle des boursiers. La direction du DLST va étudier la situation pour qu'une décision soit prise lors d'une prochaine séance du conseil.

- *Prochains conseils :* 15 mai (si nécessaire) ; 12 juin (vote des RdE et MCCC) ; 3 ou 10 juillet (?)

La séance est levée à 19h15.